



Montréal, le 23 octobre 2008

**Par courrier électronique et par la poste**

M<sup>e</sup> Luc Bellemare  
Greenspoon Perreault, avocats  
2000 Mansfield, suite 1400  
Montréal (Québec)  
H3A 3A2

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité  
pour l'année tarifaire 2009-2010**  
**Notre dossier : R-3677-2008**  
**Votre dossier : 9811-02**

---

Cher confrère,

En réponse à votre demande de précisions sur les réponses du Distributeur aux demandes de renseignement, la Régie ne modifie pas le calendrier du dossier.

Le calendrier du présent dossier est serré. Une étape supplémentaire de demandes de précision à ce moment-ci aurait des implications sur la suite du dossier, ce qui n'est pas acceptable.

Toutefois, la Régie rappelle qu'il est toujours possible de poser des questions lors des audiences.

Véronique Dubois,  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/pl

c. c. Tous les intervenants